

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie
tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 30 septembre 2009 à 9 h 30.**

PERSONNES PRÉSENTES :

Bachand, Jean-Philippe – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Badger, Gerald – membre	Lavoie, Michèle – membre
Bernier, Maurice – membre	Marceau, Denis – membre
Brochu, Louida – membre	Masson, Réjean – membre
Cloutier, Vincent – membre	Nicolet, Roger – membre et président
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Poulin, Marc – membre
Fouquet, Guy – membre	Roy, Alain – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente
Hémond, Jacques – membre	

PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement
Bureau, Andrée, conseillère en développement
Desautels, Dominique, conseillère en développement
Quirion, Murielle, secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Gagné, Laurian – membre	Mauri, Florencia – membre
Gagnon, Francis – membre	Perrault, Jean – membre et 1 ^{er} vice-président
Landry, Noël – membre	Potvin, Normand – membre
Mailhot, Martin – membre	Robert, Nicole – membre
Martel, Marc-André – membre	Wheeler, Malcolm – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Il profite de l'occasion pour souligner le retour de Madame Quirion dans l'exercice de ses fonctions.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Retirer le point 5.2.8 – C.I.T.A.E. / FDR-05-09-111
- Ajouter le point 3.3 – Marie-Hélène Wolfe – Reconduction de mandat

CRÉ-09-110 Il est proposé par **Maurice Bernier**
appuyé par **Denis Marceau**
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAUX DU 17 JUIN 2009

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2009

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenu le 17 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-111 Il est proposé par **Gerald Badger**
appuyé par **Réjean Masson**
et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenu le 17 juin 2009 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2009

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 17 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-112

Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Denis Marceau
et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 17 juin 2009 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Suivi du procès-verbal

- **Au point 2.2.1, page 3 – Poste de chargé(e) des communications** : la date limite pour recevoir les candidatures était le 25 septembre dernier. La personne retenue sera responsable du Portail Estrie05.ca. La direction générale est à analyser les candidatures reçues.
- **Au point 3.1, page 3 – Retour sur la journée de réflexion stratégique du 27 mai 2009** : la séance de travail prévue à la suite de cette journée stratégique a été reportée à une date ultérieure.
- **Au point 4.2.1, page 11 – Nomination à titre de coordonnateur du projet PRÉE** : le nouveau coordonnateur du projet PRÉE est Monsieur Éric Campbell, lequel travaillait auparavant au Séminaire de Sherbrooke.

La nomination de la nouvelle direction générale du CEGEP devrait être annoncée sous peu à la suite du départ de Monsieur Sylvain Saint-Cyr.

- **Au point 4.3.1, page 12 – DEFI** : le dépôt du plan d'action du DEFI sera reporté à une date ultérieure, car celui-ci n'a pas été approuvé par les membres du comité des Gouverneurs. Monsieur François Godbout, directeur du DEFI, est actuellement en congé sans solde auprès de la Corporation de développement économique de l'Estrie, étant donné qu'il a posé sa candidature à titre de candidat à la mairie de Sherbrooke. C'est pourquoi les activités du DEFI sont momentanément suspendues.
- **Au point 6.2.2, page 21 – Poste de démarcheur en construction bois** : dans le cadre de la Stratégie québécoise visant l'usage accru du bois en construction au Québec, les CRÉ de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie joignent leurs efforts à ceux du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS) et de la Coalition Bois Québec pour soutenir l'articulation de cette stratégie en région. La personne retenue sera sous la supervision directe, tant financièrement qu'administrativement, du coordonnateur de l'équipe de démarcheurs régionaux du Q-Web. L'offre d'emploi de ce poste de démarcheur en construction bois a été publiée ce samedi 26 septembre dans les journaux La Tribune et Le Soleil.

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Convention de bail du 230, rue King Ouest, bureau 300 à Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a procédé à l'appel d'offres 2008-001 pour la location d'espaces à bureau;

CONSIDÉRANT QUE la proposition avait reçu l'aval du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ occupe le local 300 du 230, rue King Ouest à Sherbrooke et ce, depuis le 10 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU'un projet de bail répondant aux critères de l'Appel d'offres a été négocié avec Olymbec développement.

CRÉ-09-113

**Il est proposé par Gerald Badger
appuyé par Guy Fouquet
et résolu :**

D'autoriser le président, Monsieur Roger Nicolet, à signer le bail à intervenir avec Olymbec développement.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Maurice Bernier s'informe sur la cohabitation avec le bar Le Summum situé au rez-de-chaussée de l'immeuble. Madame Wolfe mentionne, qu'à sa connaissance, des mesures ont été prises par les propriétaires de l'immeuble pour s'assurer de l'aspect sécuritaire et de l'entretien des lieux. Toutefois, les vendredis matins, les lieux sont plutôt remplis de surprises. À ce jour, les commentaires ont été faits auprès des propriétaires de l'immeuble.

3.2 Convention collective

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue le 28 septembre 2009 à la table de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des salariées de la CRÉ-Estrie (CSN) et le rapport qui est fait par la directrice générale à ce sujet.

CRÉ-09-114

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Jean-Philippe Bachand
et résolu :**

D'accepter le projet de convention collective faisant l'objet de l'entente de principe et d'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie, Monsieur Roger Nicolet, et la directrice générale, Madame Marie-Hélène Wolfe, à signer la convention collective se terminant le 31 décembre 2013 entre le Syndicat des salariées de la CRÉ-Estrie (CSN) et la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Marie-Hélène Wolfe – Reconduction de mandat

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont procédé à une révision des échelles salariales en vigueur à la CRÉ de l'Estrie en juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont satisfaits du rendement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton ont confirmé que l'expérience préalable à son engagement par la CRE qualifiait Madame Marie-Hélène Wolfe comme ayant atteint la classe 7 de l'échelle salariale pour ses fonctions.

CRÉ-09-115

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Louida Brochu
et résolu :**

D'accepter de classer Madame Marie-Hélène Wolfe à l'échelon 7 de la grille salariale de direction générale, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2009;

DE reconduire le contrat de travail de Madame Wolfe pour un terme de trois (3) années, conformément au précédent contrat de travail, soit jusqu'au 30 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012/ SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

Madame Marie-Hélène Wolfe informe les membres de l'absence de Monsieur François Fréchette, lequel est à Québec pour une rencontre entre le ministère des Transports et toutes les CRÉ relativement au dossier VHR.

4.1 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.1.1 Internet haute vitesse

Madame Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil d'administration que deux (2) des six (6) projets appuyés par la CRÉ en juin dernier ont reçu une réponse positive et que les annonces ont été faites pour les projets de la MRC de Coaticook et de la MRC du Haut-Saint-François.

4.1.1.1 Projet de la MRC des Sources

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de l'orientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne confirme pas l'engagement financier du FDR à ce moment.

CRÉ-09-116

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'appuyer le projet de déploiement Internet haute vitesse de la MRC des Sources;

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et à la ministre responsable de la région.

Adoptée à l'unanimité

4.1.1.2 Programme : Large Bande Canada – Un milieu rural branché

Madame Marie-Hélène Wolfe présente les grandes lignes du programme : Large Bande Canada – Un milieu rural branché.

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, un montant de 225 millions de dollars, réparti au cours des trois prochaines années, a été alloué à Industrie Canada dans le but de développer et de mettre en œuvre une stratégie d'expansion de couverture des services à large bande pour le plus grand nombre possible de ménages canadiens non desservis ou mal desservis.

Sont admissibles les entreprises canadiennes du secteur privé, les organismes sans but lucratif, les coopératives, ou les consortiums; les personnes morales ou organisations gouvernementales (provinciales ou territoriales), comme les municipalités, les administrations de comté, les MRC et les sociétés d'État.

Il est prévu que le programme fonctionne selon la méthode de partage des coûts, auquel le programme Large bande Canada contribue jusqu'à un maximum de 50 % du total des coûts admissibles du projet.

Les communautés canadiennes régies en vertu du compte de report ne sont pas admissibles au financement prévu à ce programme.

La date limite pour déposer les demandes est le 23 octobre 2009.

Monsieur Pierre Poulin du MAMROT informe les membres que les municipalités visées par le compte de report sont desservies par Bell et Telus.

Madame Wolfe informe également les membres du conseil d'administration que le du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) travaille avec le fédéral pour s'assurer de la complémentarité des sources de financement. Elle souligne que les CRÉ n'ont aucun rôle à jouer dans le cadre du programme fédéral.

Monsieur Poulin du MAMROT fait quelques points comparatifs entre les deux (2) programmes « Communauté rurale branchée » et « Large Bande Canada – Un milieu rural branché ».

4.1.2 Conseil des arts et des lettres du Québec

Madame Wolfe informe les membres que le comité de gestion de l'entente spécifique portant sur l'amélioration de la pratique artistique s'est réuni le 27 août dernier. L'entente arrive à échéance sous peu et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a manifesté son intérêt à reconduire de telles ententes. Le comité de gestion a dressé un bilan préliminaire de l'Entente, dont voici quelques éléments :

- Entente de 300 000 \$, 26 projets ont été soutenus, 40 artistes ont bénéficié de bourses.
- Les 3 appels de projets ont répondu aux objectifs de l'entente.
- Le CALQ et le Conseil de la culture de l'Estrie voudraient reconduire l'entente d'une année afin de prendre le temps de conclure une nouvelle entente.

Comme la politique du FDR ne prévoit pas de reconduction d'ententes spécifiques, une rencontre a été organisée avec des représentants de chacun des territoires et des représentants du secteur culturel pour connaître les attentes et les besoins du milieu.

Les prochaines étapes sont :

- Prochaine rencontre du comité de gestion prévue le 26 octobre prochain;
- Bilan qualitatif des retombées pour les artistes avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Un retour sur ce point sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance. Toutefois, le comité-conseil de l'Axe 1, le comité d'évaluation FDR et les membres du conseil d'administration devraient être mis à contribution dans cette réflexion.

4.2 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

Point d'information :

Madame Patricia Sévigny quittera sous peu pour un congé de maternité, laquelle sera remplacée dans l'exercice de ses fonctions par Madame Dominique Desautels.

Par la même occasion, Madame Dominique Desautels, coordonnatrice du Forum jeunesse Estrie, sera remplacée dans l'exercice de ses fonctions par Madame Caroline Falcao, ici présente dans la salle.

4.2.1 Projet PRÉE

Madame Wolfe présente, dans le cadre de l'entente spécifique sur la persévérance scolaire, le tableau des dossiers prioritaires 2009-2010 et passe en revue quelques projets prioritaires au niveau régional, tels que :

- Une Chaire de recherche en lecture-écriture;
- Des dépliants pour les parents en lecture-écriture, très imagés et très clairs;
- La valorisation de la présence maximale en classe, en collaboration avec le réseau de la santé pour qu'ils donnent des rendez-vous en dehors des jours de classe;
- La conciliation études-travail, dont un projet est actuellement en développement dans la MRC du Val-Saint-François;
- Etc.

Mentionnons que la reddition de compte du PRÉE, que la CRÉ a habituellement en octobre, n'aura pas lieu avant l'hiver, car le ministère a changé son système informatique et les données ne sont pas disponibles. Rappelons que les indicateurs choisis dans le cadre de l'entente spécifique sont ceux du ministère, ceci afin de s'assurer de toujours avoir des données comparatives.

5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Gestion

5.1.1 État de situation

Madame Andrée Bureau présente l'état de situation du Fonds de développement régional 2009-2010, incluant les recommandations des projets ci-dessous. D'ici la fin d'année financière, soit le 31 mars 2010, deux (2) appels de projets sont prévus. Elle attire l'attention des membres quant à la répartition des sommes investies dans les quatre (4) axes par rapport aux années précédentes.

5.1.2 Protocoles d'ententes – ajout de clauses statutaires aux protocoles d'ententes signées avec les promoteurs pour financement par le FDR

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie affirme dans ses principes directeurs que la région privilégie le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est en faveur de la promotion de l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE lors d'attribution d'aide financière par le FDR, un protocole d'entente est signé entre la CRÉ et les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole établit des engagements pour chacune des parties.

CRÉ-09-117

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Guy Fouquet
et résolu :**

D'ajouter les deux (2) clauses suivantes aux protocoles d'ententes signés dans le cadre du FDR avec les promoteurs, lorsqu'elles s'appliquent :

- Le promoteur s'engage à favoriser l'utilisation du bois dans ses travaux;
- Le promoteur s'engage à favoriser dans la réalisation de son projet toute activité ayant une incidence positive sur le développement durable comme le recyclage et la réutilisation de matériaux usagés, l'achat de matériau éco énergétique, etc.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Recommandations du comité d'évaluation

Pour chacun des projets proposés, Andrée Bureau résume les détails et fait lecture de la résolution et de la recommandation.

5.2.1 Pour bâtir notre collectivité et outiller nos bâtisseurs communautaires / FDR-05-09-114

CONSIDÉRANT QUE le projet en lien avec plusieurs orientations et stratégies de l'Axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant pour la MRC de Coaticook, car il permet de susciter des changements durables dans l'offre (actuel et futur) et dans l'accessibilité des services offerts par son Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un plan d'action réaliste et bien détaillé.

CRÉ-09-118

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 50 000 \$ au projet « Pour bâtir notre collectivité et outiller nos bâtisseurs communautaires » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention des permis et du financement nécessaires à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

**5.2.2 Mante du Carré : projet d'implantation et de développement /
FDR-05-09-115**

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, ainsi qu'aux orientations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet améliore les chances de pérennité du Marché, d'autant plus qu'il bénéficie d'une clientèle établie;

CONSIDÉRANT l'engagement des promoteurs qui ont opéré le marché de façon bénévole depuis deux ans.

CRÉ-09-119

**Il est proposé par Jean-Philippe Bachand
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 37 350 \$ au projet « Mante du Carré : projet d'implantation et de développement », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

**5.2.3 La formation professionnelle et technique, au cœur de l'actualité estrienne/
FDR-05-09-116**

CONSIDÉRANT QUE le projet est en forte adéquation avec le Plan de développement de l'Estrie puisqu'il prend en charge l'ensemble des stratégies identifiées à l'orientation 2.2;

CONSIDÉRANT QUE le projet est issu des travaux de la Table estrienne de concertation formation-emploi;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à changer les mentalités et les préjugés face à la formation professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT les impacts à moyen et à long terme du projet sur le profil de la main-d'œuvre disponible en Estrie pour répondre aux besoins des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, développé par des ressources compétentes qui connaissent la problématique.

CRÉ-09-120

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Vincent Cloutier
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ au projet « La formation professionnelle et technique, au cœur de l'actualité estrienne », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

DE demander aux promoteurs leur engagement à travailler avec les acteurs locaux afin d'augmenter les chances de résultats;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Louida Brochu, ancien commissaire d'une commission scolaire, soulève sa préoccupation quant à l'augmentation des inscriptions, lesquelles se retrouvent déjà sur des listes d'attente et les établissements d'enseignement ne répondent pas à ces demandes. Des échanges s'en suivent.

CRÉ-09-121

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie manifeste à la Table estrienne de concertation formation-emploi sa préoccupation relativement à l'offre de service quant aux admissions et aux listes d'attente dans diverses formations.

Adoptée à l'unanimité

5.2.4 Complexe des Nations – Plan de développement des ressources humaines/ FDR-05-08-117

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a donné son accord de principe au projet « Complexe des Nations » en octobre 2008 et a accepté de réserver une enveloppe de 75 000 \$, pour le soutien au développement du volet d'intégration des personnes immigrantes au Complexe des Nations sur dépôt d'un nouveau plan de travail;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont déposé au FDR un plan de développement des ressources humaines pour le Complexe des Nations qui fait état de l'intégration des personnes immigrantes dans l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE certains aspects de ce plan sont admissibles aux programmes d'Emploi-Québec et que le FDR ne peut se substituer aux programmes de financement déjà existants;

CONSIDÉRANT QUE, selon Emploi-Québec, il serait avantageux que certaines parties du plan de développement des ressources humaines soient réalisées par une ressource externe plutôt que par l'équipe du Complexe.

CRÉ-09-122

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Denis Marceau
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 75 000 \$ au projet « Complexe des Nations – plan de développement des ressources humaines », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la construction du complexe;

DE demander aux promoteurs d'adresser une demande d'aide financière à Emploi-Québec et d'ajuster la contribution du FDR en complémentarité à l'aide qu'Emploi-Québec accordera, en fonction des programmes en vigueur;

D'obtenir l'engagement des promoteurs à embaucher une direction générale compétente et expérimentée en gestion hôtelière;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.5 Espaces locatifs spécialisés en agroalimentaire / FDR-05-09-118

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien étroit avec le Plan de développement de l'Estrie et qu'il concorde avec les orientations du MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE le projet renforce le positionnement dans le territoire de la MRC de Coaticook qui mise sur le développement agroalimentaire comme secteur privilégié et qui compte déjà plusieurs infrastructures pour développer ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le risque financier est faible puisque le promoteur assume la majeure partie du financement.

CRÉ-09-123

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ au projet « Espaces locatifs spécialisés en agroalimentaire », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.6 Soutien à la gestion / FDR-05-09-120

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec le Plan de développement de l'Estrie et qu'il répond à des besoins identifiés dans la stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat en ce qui concerne le suivi des nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera structurant s'il génère un volume important de nouveaux membres, car il permettra de pérenniser les services offerts par La Relève et tout en permettant à un plus grand nombre d'entrepreneurs de bénéficier de services de coaching.

CRÉ-09-124

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 75 100 \$ au projet « Soutien à la gestion », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'exclure l'objectif « Faciliter la relève régionale par le transfert d'entreprises » pour la durée du projet;

DE revoir le profil recherché pour le poste de coordonnateur à l'expansion afin de s'assurer de compter sur une personne ayant l'expertise requise en démarchage et en coaching;

DE s'assurer que le financement de la CRÉ de l'Estrie se fait par phase, dont une étape de « go – no go » à la suite de la phase de développement;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.7 Créativité et innovation? C'est rentable / FDR-05-09-106

Madame Diane Gingras dénonce son conflit d'intérêt dans ce projet, tel que stipulé au code d'éthique de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux besoins en matière d'innovation dans les entreprises estriennes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est fortement appuyé par les intervenants locaux en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue la première offre de service concrète qui permettrait au DEFI de pénétrer dans les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en parfaite adéquation avec l'Axe 3 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, à la condition qu'il s'inscrive dans le plan d'action 2009-2010 du DEFI qui n'a pas été encore adopté par le comité des Gouverneurs.

CRÉ-09-125

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Guy Fouquet
et résolu :**

DE reporter la décision de financement du projet « Innovation et créativité? C'est rentable » au prochain conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin de permettre au promoteur :

- De fournir une version adoptée du plan d'action 2009-2010 du DEFI;
- De présenter les perspectives de mise en œuvre et de financement du plan d'action du DEFI.

Adoptée à l'unanimité

5.2.8 CITAE / FDR-05-09-111

Retiré

5.2.9 La Tribune de la diversité / FDR-05-09-113

CONSIDÉRANT QUE le projet ne démontre pas suffisamment les liens avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et par conséquent, son caractère structurant pour la région;

CONSIDÉRANT QU'une campagne nationale est prévue pour promouvoir l'apport de l'immigration au développement du Québec, pour informer et sensibiliser la population.

CRÉ-09-126

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux
appuyé par Marc Poulin
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « La Tribune de la diversité ».

Adoptée à l'unanimité

**5.2.10 Étude et recherche : TIC et immigration dans une perspective de
développement local en Estrie / FDR-05-09-305**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude et recherche s'inscrit davantage dans la mission du Groupe de recherche sur les collectivités en ligne de l'Université de Sherbrooke (GRECUS) qu'aux orientations du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche n'émane pas des besoins du terrain, mais bien des impératifs liés à la thèse doctorale;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait peu d'impacts pour le développement de l'Estrie.

CRÉ-09-127

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Gerald Badger
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « Étude et recherche : TIC et immigration dans une perspective de développement local en Estrie ».

Adoptée à l'unanimité

5.3 Suivi – Ententes spécifiques

5.3.1 Entente spécifique sur la filière bois de l'Estrie – bilan

Madame Andrée Bureau rappelle les objectifs de l'entente spécifique sur la filière bois de l'Estrie, qui sont de favoriser la concertation et la coordination des efforts de développement de l'industrie de la forêt et de la transformation du bois de la région estrienne en soutenant le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et la gestion des ressources humaines, en encourageant la recherche et le transfert technologique, en rapprochant les approvisionnements des usines et en favorisant le réseautage et le développement de marchés.

L'entente était d'une durée de trois (3) ans (2006-2007, 2007-2008 et 2007-2008) avec une enveloppe budgétaire globale de 462 580 \$. La contribution financière de la CRÉ de l'Estrie a été de 120 000 \$, soit 25,9 % du financement total.

Elle présente sommairement les principales réalisations de cette entente :

- Mise sur pied du Centre de veille stratégique : fournis aux industriels des informations stratégiques sur le secteur.
 - Mise sur pied du centre
 - Bulletins de veille et Flash info-veille
 - Coaching sur la veille en entreprise
 - Informations pointues aux entreprisesCe centre dessert désormais l'Estrie, la Mauricie, le Centre-du-Québec et Lanaudière par le biais d'une entente entre les parties.
- Coordination des activités d'élaboration du Plan de développement stratégique du créneau de la transformation du bois et composites (ACCORD). Le SIB est devenu le coordonnateur du créneau.
- Assistance à la certification forestière : 10 entreprises ont participé au programme et 9 ont obtenu la certification.
- Qualification, attraction et rétention de la main-d'œuvre de l'industrie de la transformation du bois d'apparence et composites de l'Estrie. Ce projet favorise l'arrimage entre la formation et les besoins de l'industrie et a mené au développement d'une mutuelle de formation.
- Développement des marchés – accompagnement de 8 entreprises par le Groupe Dancause pour améliorer leurs pratiques en commercialisation.

Monsieur le président félicite tous ceux et celles qui ont contribué à l'accomplissement de cette entente spécifique.

5.3.2 Entente spécifique « Pour une eau propre en Estrie » – bilan

Marie-Hélène Wolfe rappelle les objectifs de l'entente spécifique « Pour une eau propre en Estrie », lesquels sont de mettre en commun l'expertise et les préoccupations des partenaires pour la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau en Estrie dans une perspective de développement durable.

L'entente était d'une durée de deux (2) ans (2006-2007 et 2007-2008) avec une enveloppe budgétaire globale de 174 000 \$. La contribution financière de la CRÉ de l'Estrie a été de 55 000 \$, soit 32 % du financement total.

Il présente sommairement les principales réalisations de cette entente :

- le programme S.A.G.E. (Schéma d'action global pour l'eau);
- le programme « Suivi de la qualité des lacs et cours d'eau »;
- le programme « renaturalisation des rives »;
- le projet pédagogique « La forêt : un milieu de vie »;
- le projet de l'exposition itinérante « Où est cachée la mouchetée? »;
- la mise à jour du site Internet du RAPPEL;
- la production de 10 bulletins d'information; et
- la distribution de 14,181 outils de sensibilisation à travers le Québec.

Madame Wolfe décrit les forces et les faiblesses de cette entente et fait part des principales recommandations du comité de gestion.

Il ajoute que les membres du comité de gestion considèrent que, pour avoir une connaissance précise du territoire et des actions à porter dans le cadre de travaux associés à la lutte aux cyanobactéries et à la gestion de l'eau, des études de types SAGE devraient se réaliser sur tout le territoire et aux MRC. À la suite de divers rapports déposés par le promoteur, le comité de gestion de cette entente spécifique estime que les objectifs prévus sont réalisés.

5.3.3 Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie / FDR-05-08-202 – Nomination au comité de gestion

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2009, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a autorisé un financement du FDR de 200 000 \$ sur quatre ans pour la réalisation de l'entente spécifique pour le développement de l'économie sociale en Estrie, à raison d'un montant annuel de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette entente spécifique est maintenant à l'étape de la signature;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR prévoit qu'un membre du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie doit faire partie du comité de gestion de chacune des ententes spécifiques.

CRÉ-09-128

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

De nommer Monsieur Alain Roy, membre du comité de gestion de l'entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

5.4 Suivi – Études et recherches

5.4.1 Modulation et adaptation des programmes – présentation du rapport

Ce point est déplacé après le point 6 de l'ordre du jour.

6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Projet de loi n° 57 – Loi sur l'occupation du territoire forestier : mémoire

Monsieur Maurice Bernier informe les membres, qu'au cours de l'été dernier, la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a tenu une rencontre spéciale et a produit un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire. Monsieur Bernier en fera la présentation à l'Assemblée nationale demain, lequel sera accompagné de

deux (2) professionnels de la CRÉ et de deux (2) membres de la CRRNT. Il expose, à titre de président de la CRRNT, le positionnement de la Commission et expose divers faits auxquels la région de l'Estrie fait face.

**6.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II –
Rapport 2008-2009 de la Table des MRC de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie agit à titre de délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II pour l'Estrie à la suite de la signature d'un protocole d'entente en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a dûment transmis le rapport d'activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II de l'exercice 2008-2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie ont pris connaissance de ce rapport.

CRÉ-09-129

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

DE certifier que le rapport d'activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II 2008-2009 est conforme aux engagements convenus à l'entente intervenue entre les parties.

D'acheminer copie de la présente résolution à la direction générale de l'Estrie-Montréal-Montréal du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Adoptée à l'unanimité

**6.3 Mise en vente des terres privées de la papetière Domtar et demande d'implication
du gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la papetière Domtar a mis en vente, en juin dernier, ses 172 500 hectares de terres privées, dont 102 000 hectares en Estrie, 10 500 hectares en Beauce et 10 000 hectares aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les terres privées de Domtar représentent 15 % de la superficie des forêts privées de l'Estrie;

CONSIDÉRANT l'importance que ces terres privées soient détenues par des intérêts québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRRNT) de l'Estrie, lors de sa rencontre du 15 septembre 2009, a recommandé à la CRÉ de l'Estrie de demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures menant à l'acquisition, par des intérêts québécois, des terres privées en Estrie de la compagnie Domtar, afin d'en sécuriser la gestion et le statut de propriété.

CRÉ-09-130

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

DE faire les représentations requises auprès du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition, par des intérêts québécois, des terres privées en Estrie de la compagnie Domtar, afin d'en sécuriser la gestion et le statut de propriété.

Adoptée à l'unanimité

Des échanges s'en suivent quant au montant demandé pour la vente de ces terres. Malgré que cette information soit préliminaire, Monsieur Bernier stipule que Domtar pourrait demander entre 1 000 \$ l'acre ou 2 000 \$ l'hectare.

5.4 Suivi – Études et recherches

5.4.1 Modulation et adaptation des programmes – présentation du rapport

Le président accueille Monsieur Bernard Lacroix, directeur général de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et Monsieur Jean-Guy Tessier, chargé de projet.

Monsieur Lacroix remercie le président de les recevoir pour cette présentation. Monsieur Lacroix poursuit avec la présentation du rapport de la Table territoriale du Haut-Saint-François qui a été mis en place pour le projet « modulation et adaptation des programmes ».

En 2007, dans une démarche concertée, la Commission scolaire des Hauts-Cantons et ses partenaires de la santé, du municipal et de l'emploi ont fait consensus sur la problématique voulant que des normes ou règles de certains programmes ou mesures limitent ou empêchent l'offre de services en milieu rural. La MRC du Haut-Saint-François étant reconnu comme étant un milieu défavorisé.

Les problématiques soulevées et confirmées sont les normes ou ratios trop élevés tant au niveau des services de garde que pour les services d'aide aux devoirs; la complexité de certains outils, notamment au niveau de la santé; le processus exigeant en termes de ressources; et le partenariat réduit comme l'absence de la Maison de la famille.

Des outils d'intervention intéressants qui facilitent l'adaptation des services, tels que :

- Le fonds de développement du marché du travail : un outil qui donne des marges de manœuvre intéressantes au secteur de l'emploi;

- Le fonds de diversification économique qui soutient des projets issus d'une réflexion menée par les intervenants municipaux et donc susceptibles de répondre aux besoins;
- Le Pacte rural : un outil sur mesure géré par le monde municipal en milieu rural;
- L'offre de service faite pour l'année 2008-2009 par le Centre de Santé et des Services sociaux de l'Estrie : une expérience pilote à poursuivre.

Les objectifs visés sont de maximiser l'accès aux services sur l'ensemble du territoire, créer des conditions pour assurer la pérennité des petits milieux ruraux et de créer une dynamique de développement durable par des consensus intersectoriels.

L'ensemble des travaux a permis de dégager certaines avenues à explorer pour améliorer la situation; elles s'inscrivent dans la perspective d'une gouvernance renouvelée et partagée.

Sur un échéancier de 4 ans, le projet propose la réalisation de 6 chantiers, un soutien financier régressif estimé à 250 000 \$ (le milieu local ayant contribué à 160 000 \$) sur une période de 4 ans et l'assurance de la pérennité, soit :

1. Mise en place d'une table de concertation territoriale dans le Haut-Saint-François en éducation, santé, emploi et municipal;
2. Mise en place d'une table de partenaires regroupant les intervenants des différents secteurs et les organismes communautaires pour donner suite aux orientations de la table territoriale;
3. Développement d'un nouvel outil d'intervention en éducation en mettant sur pied un fonds pour la réussite scolaire – d'influencer le ministère pour l'utilisation des sommes disponibles;
4. Développement et mise en place de nouveaux concepts en partenariat, en matière de services de garde en milieu scolaire et d'aide aux devoirs;
5. Exploration de nouvelles façons de faire et développement de nouveaux partenariats pour bonifier l'offre de services en santé;
6. Démarches auprès du comité national de la ruralité pour convenir d'une proposition de clause de modulation dédiée au milieu rural défavorisé.

L'idée de base est d'en faire plus avec les mêmes ressources financières.

Quant à la transférabilité de ce projet, il s'appliquerait déjà au niveau du territoire couvert par la Commission scolaire des Hauts-Cantons (MRC du Granit et de Coaticook) et à Emploi-Québec (MRC du Granit), et il pourrait s'appliquer à l'Estrie et à l'ensemble du Québec.

Dans sa continuité, le projet est à la recherche de partenaires financiers pour mettre en œuvre les différents chantiers, étant donné que le projet déposé lors de l'appel de projets pour les laboratoires ruraux n'a pas été retenu par le MAMROT dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

Après discussion, la CRÉ de l'Estrie s'engage à ce qu'un professionnel de la CRÉ soit présent à la Table territoriale du Haut-Saint-François et que, par la suite, des mécanismes soient mis en place pour intervenir auprès des différents ministères.

7. FORUM JEUNESSE ESTRIE

7.1 Convention de subvention concernant les activités

CONSIDÉRANT QUE la convention de subvention 2006-2009 du Forum jeunesse Estrie est échue depuis le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec a été renouvelée le 1^{er} avril 2009, et ce, jusqu'au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'un projet de convention est soumis à la CRÉ de l'Estrie afin de soutenir les activités du Forum jeunesse Estrie et du Fonds régional d'investissement jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention est satisfaisant pour la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-09-131

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accepter le projet de convention proposé par le Secrétariat à la jeunesse afin de soutenir les activités du Forum jeunesse Estrie et du Fonds régional d'investissement jeunesse pour les années financières 2009-2010 à 2013-2014.

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie, ou son représentant, à signer la convention selon les paramètres présentés.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Fonds régional d'investissement jeunesse de l'Estrie – Politique d'investissement

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional d'investissement jeunesse de l'Estrie (FRIJ) est reconduit pour une période de cinq ans dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec reconnaît aux forums jeunesse régionaux la responsabilité de l'administration du FRIJ, ce qui leur impose de se doter d'une politique d'investissement correspondant aux modalités du FRIJ;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie gère le FRIJ en collaboration avec la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse a mis en place un comité de réflexion sur la gestion du FRIJ, dont l'un des mandats était de proposer une nouvelle politique d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique d'investissement a été approuvée par les membres du Forum jeunesse Estrie lors de la réunion du 9 septembre 2009.

CRÉ-09-132

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Gerald Badger
et résolu :**

D'accepter le projet de politique d'investissement du Fonds régional d'investissement jeunesse présenté par le Forum jeunesse Estrie.

Adoptée à l'unanimité

Madame Wolfe attire l'attention des membres quant aux sommes versées au Forum, soit 930 854 \$ pour le fonctionnement et 2 923 690 \$ pour le Fonds régional d'investissement jeunesse, pour un total significatif de 3 353 544 \$, au cours des cinq (5) prochaines années.

7.3 Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec – Nomination des représentants

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) a adopté de nouveaux règlements généraux en mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, chaque année, les Forums jeunesse régionaux membres de la TCFJRQ doivent faire parvenir à cette dernière un formulaire d'adhésion indiquant les noms de leurs représentants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, dans le cas d'un Forum non incorporé, le renouvellement de l'adhésion doit être entériné par la Conférence régionale des élus à laquelle il est rattaché;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie n'est pas incorporé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3 du protocole d'entente intervenu entre le Forum jeunesse Estrie et la CRÉ de l'Estrie stipule que la CRÉ de l'Estrie reconnaît que le Forum jeunesse Estrie a pleine et entière autonomie de décision et de gestion quant à l'utilisation des sommes relatives à son fonctionnement, incluant les ressources humaines, matérielles, la recherche et développement de même que la vie associative;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie, lors de sa réunion ordinaire du 19 juin 2009, a désigné de nouveaux délégués qui siégeront à la TCFJRQ.

CRÉ-09-133

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'entériner la résolution du Forum jeunesse Estrie qui désigne Guillaume Tousignant (délégué élu), Lilia Ould-Hocine (déléguée élue substitut), la coordination du Forum jeunesse Estrie et l'agent de participation citoyenne (substitut de la coordination), comme nouveaux représentants à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8 TABLE ESTRIENNE SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)

8.1 Retour sur la rencontre du 10 septembre 2009

Marie-Hélène Wolfe fait état des travaux de la dernière rencontre de la Table estrienne sur les véhicules hors route. Lors de cette rencontre, il a été question d'un rapport que le ministère des Transports a demandé. Ce sujet sera élaboré davantage au point 8.3 ci-dessous.

Ce mandat prend fin le 31 octobre prochain. La Table ne se réunissant pas entre aujourd'hui et la fin du mandat, Messieurs Gerald Badger et Jacques Hémond assumeront la vigie des suites, en collaboration avec Monsieur François Fréchette, pour les mises à jour au rapport et pour la continuité du projet pilote de planification de sentiers qui sera fait dans la MRC de Memphrémagog.

Dans le cadre du programme de soutien à la mise en place des réseaux de sentiers VHR, le gouvernement s'est engagé à réserver des sommes visant à soutenir la mise en place ou le réaménagement des réseaux de sentiers interrégionaux de VHR. À ce jour, deux (2) projets ont été déposés, lesquels sont traités au point 8.2 ci-dessous.

Il a été notamment question des prochaines étapes pour le comité de liaison MTQ-CRÉ et de l'organisation nécessaire d'ici la fin du mandat. S'il y a lieu et en fonction des mandats confiés par le ministère, il pourrait y avoir la création d'une autre Table.

8.2 Table estrienne de concertation sur les véhicules hors route (VHR) –Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers VHR - MAMROT

Projet de reconstruction du pont Herring

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié à la CRÉ de l'Estrie le mandat de mettre sur pied une Table de concertation régionale sur les VHR ayant comme objectif principal la mise en place de réseaux interrégionaux de VHR;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers VHR du MAMROT, doté d'une enveloppe réservée minimale de 100 000 \$ pour la région, stipule que pour être admissible à la mesure d'aide financière le promoteur doit obtenir une résolution d'appui de la Conférence régionale des élus de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du pont Herring fait partie des situations problématiques sur les sentiers interrégionaux VHR en Estrie identifiée dans le rapport de consultation soumis par la Table estrienne de concertation sur les véhicules hors route et soumis à la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une solution à des problèmes reliés à la sécurité des usagers, ainsi qu'au maintien d'un tronçon important sur les sentiers interrégionaux en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sert les deux types de VHR en Estrie (motoneige et quad);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à la suite d'une recommandation positive de la Table estrienne de concertation sur les VHR de l'Estrie.

CRÉ-09-134

**Il est proposé par Vincent Cloutier
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'appuyer le projet de reconstruction du pont Herring dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers VHR.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Vincent Cloutier demande si des vérifications ont été faites au préalable à la recommandation de ce projet, quant au prolongement de l'autoroute 410, laquelle passe près de ce pont.

Madame Wolfe confirme que ces vérifications ont été faites auprès du ministère des Transports et de la Ville de Sherbrooke.

Projet d'amélioration du sentier quad dans la Ville de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié à la CRÉ de l'Estrie le mandat de mettre sur pied une Table de concertation régionale sur les VHR ayant comme objectif principal la mise en place de réseaux interrégionaux de VHR;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers VHR du MAMROT, doté d'une enveloppe réservée minimale de 100 000 \$ pour la région, stipule que pour être admissible à la mesure d'aide financière le promoteur doit obtenir une résolution d'appui de la Conférence régionale des élus de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du sentier quad dans la Ville de Sherbrooke fait partie des situations problématiques sur les sentiers interrégionaux VHR en Estrie identifiées dans le rapport de consultation de la Table estrienne de concertation sur les véhicules hors route et soumis à la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une solution à des problèmes de maintien et d'utilisation d'un tronçon en périmètre urbain sur les sentiers interrégionaux en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sert les deux types de VHR en Estrie (motoneige et quad);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit suite à une recommandation positive de la Table estrienne de concertation sur les VHR de l'Estrie.

CRÉ-09-135

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

D'appuyer le projet d'amélioration du sentier quad dans la Ville de Sherbrooke dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers VHR;

QUE la réalisation du projet soit conditionnelle à ce que la Ville de Sherbrooke donne son aval et que des ententes soient convenues avec les clubs de motoneige ayant déployés et entretenus les sentiers motoneiges dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

Étant donné que certains administrateurs doivent quitter l'assemblée, les points 9.3 et 9.7 seront traités immédiatement.

9.3 Engagement jeunesse – convention de subvention concernant les activités

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, l'Engagement jeunesse est reconduit pour une période de deux ans avec la Conférence régionale des élus de l'Estrie, partenaire de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, en étroite collaboration avec le Forum jeunesse Estrie, assure la coordination de l'entente et que les partenaires de l'entente souhaitent que ces deux organisations poursuivent le travail en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'un projet de convention est soumis à la Conférence régionale des élus de l'Estrie afin d'assurer la continuité des activités de l'Engagement jeunesse;

CRÉ-09-136

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Denis Marceau
et résolu :**

D'autoriser le président de la Conférence régionale des élus, ou son représentant, à signer la convention de subvention qui reconduit le financement des activités de l'Engagement jeunesse.

Adoptée à l'unanimité

9.7 Entente administrative portant sur la mise en place du Forum de la population avec l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE l'entente administrative entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie (ASSSE) portant sur la mise en place du Forum de la population arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'ASSSE a fait savoir qu'elle désire renouveler et bonifier l'entente administrative à son assemblée du 14 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit la mise en place d'un Forum de la population dans chaque région;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit que la composition et le mode de désignation des membres du Forum sont établis dans le cadre d'une entente conclue avec la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est désignée comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie consent à collaborer avec l'ASSSE pour définir la composition spécifique du Forum de la population de l'Estrie et pour recommander au conseil d'administration de l'ASSSE les personnes à désigner comme membres du Forum de la population.

CRÉ-09-137

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyée par Diane Gingras
et résolu :**

DE mandater la directrice générale, Madame Marie-Hélène Wolfe, à signer l'entente administrative à intervenir entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie (ASSSE) portant sur la mise en place du Forum de la population;

DE reconnaître, pour la composition du Forum de la population, les critères suivants :

- 7 personnes représentant la population de chacun des territoires de la région de l'Estrie;
- 2 personnes issues de la communauté anglaise et des communautés culturelles;
- Viser la parité entre les femmes et les hommes;

- Avoir une représentation des groupes d'âge 18-34 ans, 35-64 ans et 65 ans et plus;
- Reconnaître l'engagement en favorisant la continuité, le cas échéant.

D'identifier les organismes socio-économiques à solliciter pour susciter des candidatures répondant au profil.

DE participer au comité ad hoc formé par le conseil d'administration de l'ASSSE pour analyser les candidatures.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Rapport au ministère des Transports du Québec

Madame Marie-Hélène Wolfe informe les membres que, selon l'entente qui lie la CRÉ avec le ministère des Transports, le mandat arrive à échéance le 31 octobre 2009. Le ministère des Transports a demandé aux responsables de Tables VHR de produire un rapport pour la mi-septembre. Celui-ci n'était pas prévu à l'entente, mais comme plusieurs régions ont manifesté la nécessité de poursuivre les travaux et que le ministre, lors de sa tournée, en a aussi parlé, ce rapport préliminaire permettra sans doute de préparer la suite des choses. Elle présente les éléments de la conclusion de la Table.

Madame Wolfe demande aux membres, si d'après eux, la CRÉ a toute l'information pertinente pour répondre au gouvernement à la question suivante : « Dans votre région, pour les **sentiers interrégionaux** seulement, est-ce que le gouvernement pourrait, sans risque pour le maintien des sentiers, lever la protection contre certains recours en novembre 2009? ». Monsieur Gerald Badger fait remarquer que malgré la bonne volonté exprimée par les clubs, les relations avec les citoyens ne sont guère aisées. La levée des protections risquerait de causer des difficultés majeures. Compte tenu de l'importance de ce secteur d'activité économique dans notre région et de la dynamique actuelle, il ne serait pas souhaitable de lever la protection, même sur les sentiers interrégionaux.

Monsieur Nicolet conclut qu'il est prématuré, à ce moment-ci, de lever la protection contre certains recours. Par conséquent, la CRÉ entend répondre NON à cette question.

9 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

9.1 Retour sur la Table Québec-Régions du 11 septembre 2009

Monsieur Nicolet fait part aux membres des propos de la TQR, présidée par le ministre Laurent Lessard. Il présente aussi le document qui a été remis au ministre sur l'occupation du territoire. Le terme même d'occupation du territoire représente un clivage entre ceux qui le vivent et s'en préoccupent. Il représente un slogan par lequel on s'engage à maintenir le déploiement fondamentalement à l'évolution de l'occupation du territoire. Elle requiert de nouvelles façons de faire, des mécanismes d'échanges avec les représentants des divers ministères beaucoup plus en amont que ce qui se réalise actuellement.

9.2 Fonds de développement régional 2004-2005 à 2007-2008 – bilan évaluatif

Marie-Hélène Wolfe présente le rapport qui fait état du bilan évaluatif du Fonds de développement régional. Il s'agit d'un document très intéressant. Il démontre clairement l'objectif du FDR qui est de financier le fonctionnement des CRÉ, les mesures prévues dans les cadres d'ententes spécifiques et de toutes autres activités exercées par les CRÉ.

Un résumé de ce document sera préparé par la direction générale et sera expédié par courriel aux membres du conseil d'administration.

9.3 Engagement jeunesse – convention de subvention concernant les activités

Traité ci-dessus après le point 8.2.

9.4 Les Rendez-vous de la solidarité 2009

La journée de consultation aura lieu le 7 décembre prochain. Les invitations ne devront être acheminées, depuis Québec, que quelques semaines avant l'événement. La liste conjointe préparée en région aurait été revue par le cabinet, mais la CRÉ n'est pas plus impliquée.

Le document de consultation est disponible en ligne. Un comité de travail a été formé pour préparer une position de la CRÉ. Essentiellement, les travaux porteront sur l'approche territoriale intégrée et sur la meilleure façon de s'organiser en région. Le discours sera basé sur le plan de développement de la région, les positions de la CRÉ déjà émises et les travaux qui sont encours de réalisation. Malheureusement, le conseil ne se réunira pas avant la journée de consultation. Le mémoire sera adopté lors du conseil d'administration du 9 décembre prochain et si des modifications s'avéraient nécessaires, une version amendée serait acheminée par la suite.

9.5 Journée régionale Égalité

Madame Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le Secrétariat à la Condition féminine organise une Journée régionale Égalité le 8 octobre prochain. La CRÉ présentera les travaux de l'entente spécifique. Les discussions de l'après-midi visent à donner des pistes de travail au Secrétariat à la condition féminine pour son prochain plan d'action. La CRÉ est invité à y participer, mais n'y est pas impliquée. La direction générale a fait part de son inconfort dans ce dossier auprès du Secrétariat à la Condition féminine.

9.6 Portrait des entreprises d'économie sociale en aide domestique

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le MAMROT, dans le cadre de son Plan d'action en Économie sociale, a prévu faire le portrait des entreprises d'économie sociale en aide domestique. Les CRÉ ont eu un rôle à jouer. Elles travaillent en amont et en partenariat avec le MAMROT. Madame Wolfe présente le document remis aux membres.

9.7 Entente administrative portant sur la mise en place du Forum de la population avec l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie

Traité ci-dessus après le point 8.2 et 9.3.

10 PROCHAINE RÉUNION : 9 DÉCEMBRE 2009

11 LEVÉE DE LA RÉUNION

Monsieur Roger Nicolet mentionne que ce fut un honneur et un privilège de siéger à ce conseil d'administration tout au long de ces années et il remercie les membres de ce conseil qui ont su forger une identité de groupe, toujours constructive.

Des remerciements sont adressés à la permanence de la CRÉ et aux membres de la fonction publique.

Il exprime ses vœux ainsi : Bonne chance à l'Estrie!

Les membres du conseil d'administration applaudissent chaleureusement le président, Monsieur Roger Nicolet.

Monsieur Louida Brochu prend la parole pour souligner à Monsieur Nicolet toute son appréciation. Merci pour sa rigueur. Monsieur Nicolet a été un porte-parole hors pair pour l'Estrie.

Monsieur Vincent Cloutier rejoint les propos de ce dernier et souligne également le départ de Monsieur Jean Perrault, Monsieur Gerald Badger et de Monsieur Francis Gagnon et des autres membres qui ont annoncé leur retrait.

Madame Colette Roy-Laroche se joint à ces derniers et tous les membres acquiescent. Elle ajoute qu'une activité pourrait être organisée pour souligner la participation et remercier les élus qui quittent cette table, lesquels ayant contribué à l'avancement de notre région. Le tout pourrait se dérouler quelque temps après les élections municipales.

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-09-138 Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Vincent Cloutier
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 15.

Adoptée à l'unanimité

ROGER NICOLET, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire